

## VACANCES ETE 2019

L'accueil de Loisirs accueillera les enfants aux « Bizeuls » du Lundi 8 juillet au Vendredi 30 août 2018 inclus. La rentrée des classes est prévue le Lundi 2 Septembre 2019.

### HORAIRES :

**JOURNEE** : Les enfants pourront être accueillis à l'espace Gavroche (place Fernand Vadis) le matin à partir de 7H20 jusqu'à 9H00. Le soir, vous pouvez récupérer vos enfants entre 17h00 et 18H30 à l'espace Gavroche. Merci de respecter ces horaires.

**DEMI-JOURNEE** : l'accueil se fait de 13h15 à 14h directement aux Bizeuls. Les parents pourront également venir chercher leur enfant de 13h15 à 14h (après le repas) aux Bizeuls. **OBLIGATION** de prévenir par écrit la direction. **ATTENTION : Facturation de la journée entière.**

### AGE DES ENFANTS :

Les enfants doivent être âgés de 3 ans le jour de leur arrivée à l'accueil de loisirs. Une dérogation peut être accordée aux enfants qui n'ont pas trois ans accomplis mais qui sont scolarisés. Limite d'âge : le jour du 14<sup>ème</sup> anniversaire.

### PARTICIPATION DES FAMILLES :

Délibération du Conseil Municipal du 19/12/2018

**FACTURATION** : La facturation sera effectuée par l'accueil de loisirs et adressée aux familles par Le Trésor Public.

	TARIF PAR JOUR				Non Allocataire ou Hors Département	TARIF DEMI-JOURNEE	
	CAF/MSA ERNEE		CAF/MSA HORS ERNEE			ERNEE / HORS ERNEE	
	QF<900	QF≥900	QF<900	QF≥900		QF≤900	QF≥900
1 enfant	7,39 €	7,54 €	10,08 €	10,30 €	14,30 €	4,96 €	5,08 €
2 enfants	12,58 €	12,82 €	17,48 €	18,18 €		Arrivée de 13h15 à 14h à l'accueil de loisirs	
3 enfants	15,12 €	15,39 €	20,82 €	21,21 €			
4 enfants	17,56 €	17,92 €	23,68 €	24,16 €			
5 enfants	19,95 €	20,30 €	26,75 €	27,25 €			

### AIDES FINANCIERES :

Les familles, qui le souhaitent, pourront utiliser les tickets CAF, CESU, MSA, et les chèques-vacances pour payer les frais de l'accueil de loisirs. Ces participations seront payables au Trésor Public.

### LES INSCRIPTIONS :

Elles se feront à la mairie, et sur le site de la mairie [www.ernee.fr](http://www.ernee.fr), jusqu'au **Vendredi 21 juin** pour le mois de juillet et jusqu'au **Lundi 22 juillet** pour le mois d'Août.

La municipalité se réserve le droit d'exclure les enfants trop désagréables et les parents seront tenus de payer les frais de dégradations causées volontairement par ceux-ci.

LES RENSEIGNEMENTS AINSI RECUEILLIS ETANT LA BASE D'UNE BONNE ORGANISATION (intendance, recrutement du personnel, planning des activités...) nous permettront d'assurer au mieux l'accueil que vous souhaitez pour vos enfants.

### RECOMMANDATIONS AUX FAMILLES :

- marquer les vêtements au nom de l'enfant,
- **NE LAISSER A L'ENFANT NI OBJET PRECIEUX, NI BIJOUX, NI ARGENT (EN CAS DE PERTE, LA RESPONSABILITE DE L'EQUIPE D'ANIMATION NE POURRA ETRE RETENUE),**
- ne pas chausser l'enfant de claquettes. Des vêtements simples et résistants, des chaussures tenant bien aux pieds seront le mieux. Il est également obligatoire de fournir **une casquette ou un bob pour éviter les insulations.**

**ATTENTION** : Tous les enfants inscrits et non présents : Pénalité de 2,65€ par enfant et par jour (adressée par le trésor public) SAUF CAS DE FORCE MAJEURE (OBLIGATOIREMENT FORMULE PAR COURRIER).

**TOUT DESISTEMENT ORAL NE SERA PAS PRIS EN COMPTE LORS DE LA FACTURATION DES PENALITES.** Dans le cas où un enfant n'est pas inscrit à la date du 21 juin ou du 22 juillet, une pénalité de 2.65 € par enfant et par jour sera appliquée.